

devons pour les précieux services qu'elles rendent au Diocèse de St. Hyacinthe, il me semble que vous aimerez à associer vos prières et celles de votre paroisse aux prières qu'elles font, et qu'à la recommandation de son Illustre Evêque, Mgr Delcussy, tout le Diocèse de Viviers fait avec elles, pour l'accomplissement d'un si juste et et si louable désir. Quel bonheur pour une famille, de savoir par la décision de l'Eglise, que sa mère est au Ciel !! Et puis, si nous avons contribué par nos prières à la glorification de cette fidèle Servante du Seigneur, la vénérable Marie Rivier, il n'est aucun doute que nous en soyons largement récompensés par la sollicitude avec laquelle elle veillera du haut du Ciel sur l'œuvre que font ses Chères Filles au milieu de nous, en y conservant et y entretenant toujours l'esprit de foi et de piété qui l'a sanctifiée et qui sanctifiera pareillement et ses Filles du Canada, et les enfants qu'elles sont appelées à former à la connaissance de tous les devoirs envers Dieu, envers leurs parents et envers la société.

Pour attirer les bénédictions de Dieu sur le Procès commencé à Viviers le 9 Février dernier sur les vertus et les miracles de la Vénérable Marie Rivier, et des lumières spéciales sur ceux qui doivent le diriger ou y prendre part, vous chanterez les Litanies de la Ste. Vierge, à l'issue de la grand'messe, un dimanche à votre choix, après avoir lu la présente circulaire au prône, et avoir exhorté vos paroissiens à prier avec faveur à cette intention.

Toutes les Maisons de la Présentation établies dans le Diocèse, feront des prières, trois communions et auront un salut solennel du St. Sacrement pendant trois jours, à votre choix, dans leur Chapelle respective ou dans l'Eglise de la Paroisse.

J'invite les autres Communautés du Diocèse à faire les mêmes exercices, présumant qu'elles seront heureuses de s'unir à leurs biens-aimées Sœurs de la Présentation pour hâter l'accomplissement de leur si ardent désir.